

152

C I R C U L A I R E .

ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC,
12 juillet 1862.

MONSIEUR.

La présente est pour vous annoncer que la Retraite Ecclésiastique s'ouvrira, cette année, au SÉMINAIRE, Mercredi, le 18 Août prochain, à 4 heures après midi et se terminera, Jeudi, le 26 du même mois, au matin. Au milieu des malheurs dont notre pays est affligé, nous avons besoin de ranimer notre foi et notre courage, de nous pénétrer de plus en plus de la grandeur de nos obligations, de nous détacher davantage des choses si fragiles de la terre, afin que les peuples confiés à notre sollicitude, fidèles à nos exemples comme à nos paroles, recherchent avec plus de soin les choses impérissables du ciel. C'est dans le calme de la retraite que nous irons solliciter ces grâces du Souverain Pasteur des âmes. Nous en sortirons remplis d'un nouveau zèle pour notre propre perfection et pour le salut des brebis dont il nous a chargé de prendre soin.

J'invite spécialement à se rendre à la retraite tous les prêtres du diocèse qui ne seront pas nécessairement retenus chez eux, ceux surtout qui auraient été empêchés de prendre part aux exercices de la dernière. Il est à désirer que tous y arrivent dès le commencement, et en suivent les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle leur place à d'autres.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours pendant le temps de la retraite, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, dans le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à biner, afin que les fidèles des paroisses dont il aura la garde ne soient pas privés de la messe du dimanche, en l'absence de leurs pasteurs. Il exercera en leur faveur la juridiction ordinaire.

MM. les Curés qui se rendront à mon invitation voudront bien informer leurs